MAROLLES EN BRIE

Accusé de réception en préfecture
094-219400488-20190219-2586-2019-DE
Date de télétransmission : 26/02/2019
Date de réception préfecture : 26/02/2019

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Délibération n° **2586/2019**	**Objet** : Convention de partenariat avec le Département du Val-de-Marne – Aménagement d'une zone 30 à Marolles-en-Brie

Conseillers en exercice : 27	Présents : 19	Pouvoirs : 6
	Absents : 2	Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le 19 février à 19 h00,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 février 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,
Présents : Sylvie GERINTE, Maire.
Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.
Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Joël VILLAÇA, Florence TORRECILLA, Nathalie BOIXIERE, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Claude-Olivier BONNEFOY, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.
Absents représentés : Alain BOUKRIS donne pouvoir à Florence TORRECILLA, Alphonse BOYE donne pouvoir à Jean-Luc DESPREZ, Virginie LECARDONNEL donne pouvoir à Sylvie GERINTE, Alexandre RICHE donne pouvoir à Arlette LEPARC, Dominique GOYER donne pouvoir à Bernard KAMMERER, Samantha CRISIAS donne pouvoir à Maryse MATHIEU.
Absents : Hakima OULD SLIMANE, Fabrice LEVEAU.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1 à L1111-10 et L 3334-16 ;

Vu la délibération N°2547/2018 du Conseil Municipal du 2 octobre 2018 autorisant Madame le Maire à déposer une demande de subvention au Département du Val-de-Marne pour l'aménagement cyclable d'une zone 30 sur l'avenue de Grosbois, entre l'avenue de la Belle image et la rue Pierre Besançon, dans le cadre du Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables (SDIC) ;

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil départemental en séance du 14 janvier 2019 approuvant la convention avec la commune de Marolles-en-Brie, aménagement d'une zone 30 sur l'avenue de Grosbois entre l'avenue de la Belle Image et la rue Pierre Bezançon ;

Considérant que la convention fixe, tout particulièrement, le montant de la subvention départementale à 23 404 € et qu'il convient de signer ladite convention avec le Département ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité des votants, 22 voix pour et 3 abstentions (Raymond CANTAREL Maryse MATHIEU, Samantha CRISIAS)

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat relative au financement des aménagements de la Ville de Marolles-en-Brie, inscrits au Schéma départemental des Itinéraires Cyclables, ci-annexée.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes afférents.

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 19 février 2019

MAIRIE de MAROLLES-en-BRIE Val-de-Marne

Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie